



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. CARLIER Roland  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. NOUVEAU Michel  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danielle  
Mme BASSANELLI Magali  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
M. DERRIVE Eric  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme PAIGNON Laurence

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde  
Mme MILESI Véronique  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française <span style="float: right;">2024/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024

N° 2024-169	<b>FINANCES</b> – Budget Principal 2024 : Décision Modificative n°2
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu la délibération 2024-053 du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif du budget principal de LMV ;*
- *Vu la délibération n°2024-129 en date du 26 septembre portant approbation de la décision modificative n° 1*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 27 novembre 2024.*

La décision modificative n°2 du budget principal s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : - 110 894 €
- Investissement : 0 €

Elle prévoit en dépenses de fonctionnement :

- Un supplément de crédits de 200 000 € permettant d’ajuster la dotation annuelle aux amortissements avec les investissements de l’année (amortissement infra-annuel proratisé instauré par la M57) ;
- La subvention exceptionnelle octroyée à l’association Prévigrêle pour 2 000 € ;
- Une subvention complémentaire allouée au budget annexe Zones Sud pour 24 000 € ;
- Une diminution des crédits alloués aux contributions pour 96 000 €.

La section de fonctionnement s’équilibre par l’ajout de recettes complémentaires, liées à une notification des dotations et subventions supérieures à la prévision budgétaire, contrairement aux compensations fiscales de TVA qui sont en diminution de 452 000 € par rapport à la notification prévisionnelle.

En investissement, la décision modificative prévoit des recettes supplémentaires de FCTVA pour 156 000 €, des crédits de subventions pour 100 000 €, une diminution de l’emprunt de 313 000 € et des amortissements complémentaires pour 200 000 €.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal équilibrée comme suit :  
Section de fonctionnement : - 110 894 €  
Section d’investissement : 0 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Gérard DAUDET

